



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant réglementation
du stationnement

N°576- Services Techniques/2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 ;

Vu les dispositions du Code de la Route ;

Vu l'arrêté n°183/2026 du 03 Avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Mme Cathy NICOLAO-VERDENET ;

Vu la demande présentée par Mr Daniel COTHENET le 13 août 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer le bon déroulement d'une livraison au 11ter rue de l'Arbalète à Autun,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le mardi 08 septembre 2026 de 08h00 à 15h00, le stationnement est interdit, rue de l'Arbalète, sur les places de livraison et la place de stationnement, au droit du n°11 ter.

Le stationnement du véhicule pour la livraison est autorisé sur les emplacements réservés.

Article 2 : La signalisation est fournie et mise en place par les Services Techniques de la ville d'Autun. Le tarif est de 24€/par jour par panneau.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. En outre, les véhicules en stationnement gênant pourront être déplacés par **AUTUN Parc Auto situé 11 rue NICEPHORE NIEPCE - AUTUN**, sur réquisition de M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun ou de la Police Municipale, selon le cahier des charges en vigueur. Les automobiles seront en dépôt sur le parking de la fourrière agréée, aux frais du propriétaire du véhicule.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la ville d'Autun, Daniel COTHENET et les agents placés sous leurs ordres, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : **27 AOUT 2026**

Autun, le 26 août 2026



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Cathy NICOLAO-VERDENET